



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Mobiliser les agriculteurs pour le climat sans en parler... Réflexions sur des apprentissages inachevés

Bertille THAREAU*, Mathilde FABRY* et Manon GOSSET*

* LUNAM Université, ESA, LARESS, F-49007 Angers, France
e-mail: b.thareau@groupe-esa.com

Résumé – *La lutte contre le changement climatique est devenue un enjeu de premier plan dans les sphères scientifiques et institutionnelles. Depuis la fin des années 2000, des organisations professionnelles ou locales testent des dispositifs de travail avec des agriculteurs en vue de les sensibiliser à cet enjeu et de faire évoluer leurs pratiques. Notre recherche porte sur l'analyse comparée de six de ces dispositifs en Pays de la Loire. Nous montrons qu'en fonction des moyens mis en œuvre pour intéresser les agriculteurs, les groupes de travail constitués diffèrent largement, allant d'espaces de discussion entre agriculteurs convaincus par l'enjeu climatique, à des alliances entre une diversité d'agriculteurs dans le cadre de leurs réseaux de dialogue habituels. Dans tous les cas, pour inviter les agriculteurs, les porteurs des dispositifs en reformulent le sens et les objectifs. Cette reformulation opère ensuite parfois comme un rempart à l'enrôlement des agriculteurs, c'est-à-dire à un travail sur leurs connaissances de leur rapport au climat. Ainsi ces dispositifs agri-climatiques manquent leur objectif d'apprentissage.*

Mots-clés : changement climatique, atténuation, agriculture, dispositif, environnement, sociologie

Mobilizing farmers against climate change in an implicit fashion... Reflections on incomplete learnings

Abstract – The mitigation of climate change has become a major issue in scientific and institutional areas. Since the late 2000s', professional or local French organizations have tested new institutional settings to work with farmers to raise their awareness and to promote new farming practices. Our research analyses six of these settings developed in the West of France. We focus on one of them, concerning the better use of hedges' wood. We show that the methods used to get farmers interested on climate change influence largely the constitution of the working groups made up. Some are new discussion arenas for farmers previously convinced by the climate change stake ; others are a part of informal local, existing discussion networks and bring together farmers with very diversified ways of thinking about climate change. In all of these situations, the persons responsible to invite farmers tend to reformulate the meaning and objectives of their project. This reformulation enables them to mobilize more farmers. But, in the work carried out with them afterwards, it sometimes limits the discussion concerning their relationship to climate change. It hinders real learning about farming and mitigation, which was the main purpose of these new settings.

Keywords: climate change, mitigation, farming, institutional settings, environment, sociology,

Classification JEL: O13, Q15, Q54

Introduction

La lutte contre le changement climatique est devenue un enjeu majeur des politiques publiques, tant sectorielles que territoriales. Les enjeux climatiques se sont imposés comme une dimension importante des lois Grenelle en France (2009 et 2010) et plus tardivement dans le secteur agricole à travers la réforme de la politique agricole commune de 2014. Il s'ensuit l'institution par l'État d'un nombre pour autant assez réduit de dispositifs ayant pour finalité explicite la lutte contre le changement climatique.

L'un de ces dispositifs concerne spécifiquement le secteur agricole : il s'agit d'aider à des investissements plus performants sur les plans énergétiques et climatiques avec les plans de Performance Énergétique des Exploitations (PPE, instaurés en 2009). Mais ce qui marque l'action publique en matière climatique en agriculture est l'introduction de la vocation climatique au sein de dispositifs poursuivant d'autres finalités environnementales. Citons par exemple le Plan Végétal Environnement (PVE) ou la place prise par l'enjeu climatique dans la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) à travers les Mesures agri-environnementales et climatiques : les MAEC (Bodiguel, 2013 ; Germain, 2013). En outre l'action publique visant à limiter l'impact sur le climat de l'agriculture a pour spécificité l'absence de dispositifs imposés : ni règle, ni fiscalité. L'intervention n'est réalisée que par le recours à des incitations individuelles (PPE, PVE ou MAEC cités précédemment), ou à travers des projets construits dans le cadre de Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) (Germain, 2013). L'action publique climatique en agriculture suppose donc un engagement volontaire de la part des agriculteurs.

De manière plus transversale, les plans climat énergie territoriaux (PCET) sont au cœur de la politique de lutte contre le changement climatique en France. Instaurés en 2011, ils ont été rendus obligatoires pour les collectivités de plus de 50000 habitants en 2012 (Germain, 2013). En 2015, 467 collectivités françaises ont engagé un travail local autour d'un PCET¹. Ces PCET confèrent un rôle central aux collectivités locales qui doivent non seulement traduire les objectifs de réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) des politiques climatiques nationales dans le cadre de leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie, etc.) et de leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCoT, PDU, PLU, etc.), mais aussi « générer et animer, sur leur territoire, les politiques des différents acteurs », dont peuvent faire partie les agriculteurs, et « favoriser les évolutions de comportements et influer sur les choix des citoyens » (Laulhere et al., 2009).

Cet arsenal juridique confère aux acteurs locaux, et en particulier aux collectivités locales un rôle majeur dans la mise en œuvre de la lutte contre

¹ Observatoire des PCET consulté le 20 avril 2015 sur <http://pcet-ademe.fr/>.

le changement climatique. Et dans le même temps, il les dote de peu de pouvoir coercitif. Ainsi, le pivot de cette politique est bien la capacité de ces institutions à convaincre les acteurs locaux, et pour ce qui nous intéresse les agriculteurs dans leur diversité, à s'engager dans la lutte contre le changement climatique.

Une littérature assez riche aujourd'hui aborde la question de l'adoption d'innovations environnementales dans le champ agricole. La plupart de ces travaux pointent des difficultés inhérentes à ces types d'innovations. Citons en particulier leur faible observabilité et le déplacement de l'avantage relatif de l'agriculteur vers la société qui sont prégnantes pour l'enjeu climatique. En outre, la question climatique fait figure d'objet relativement récent dans le champ agri-environnemental et la connaissance des effets des pratiques agricoles sur les processus climatiques est encore lacunaire et méconnue des agriculteurs. En effet des institutions sectorielles agricoles et environnementales se sont explicitement mobilisées autour de l'enjeu d'atténuer le changement climatique, mais cette mobilisation est très récente. Elles ont produit des cadres référentiels nouveaux. Entre 2008 et 2014, période sur laquelle portent nos observations, ces travaux ont porté avant tout sur la qualification de l'impact de l'agriculture sur le climat. Si certaines techniques étaient d'ores et déjà identifiées dans les sphères institutionnelles et professionnelles comme vertueuses pour le climat, cette connaissance était jusqu'à récemment peu stabilisée (les principales techniques identifiées en 2012 étaient le réglage des moteurs des tracteurs et éco-conduite, les échanges parcellaires, la simplification des itinéraires techniques pour limiter la consommation de fioul, la réduction de la consommation d'engrais, la méthanisation, la couverture des fosses de stockage des lisiers, le maintien des prairies naturelles, l'introduction de légumineuses dans les rotations, le maintien des haies²). Ce n'est qu'en 2013 que l'INRA a publié une première synthèse tentant de stabiliser les savoirs relatifs aux techniques permettant de limiter cet impact (Pellerin et Bamière, 2013). Ainsi, les premières enquêtes auprès d'agriculteurs montrent que le processus même de changement climatique ne fait pas consensus parmi les agriculteurs. Si la plupart d'entre eux observent des aléas climatiques, ils sont moins nombreux à accepter l'interprétation de ces aléas comme un effet des activités humaines sur le climat (Thareau et al., 2014 ; Van Tilbeurgh et al., 2013).

² Ces quelques techniques sont issues d'un travail de synthèse réalisé dans le cadre du projet MACC aux fins spécifiques des recherches en sciences sociales : Péard C. and Boileau A.-S. (2012) Techniques agricoles et changement climatique, FRCIVAM, CRA Pays de la Loire, ADEME. Elles présentent une certaine diversité sur le plan technique, de leur intérêt climatique ou encore de leur acceptation par la profession agricole et leur faisabilité. L'État des connaissances scientifiques étant sur ces sujets encore très mouvant, la liste peut ne pas être exhaustive (elle n'en a pas la vocation) ; l'ordre de leur évocation ne préjuge enfin en rien d'une quelconque hiérarchisation.

Comment dans ces conditions impliquer des agriculteurs dans des programmes de lutte contre le changement climatique que la puissance publique appelle de ses vœux ? C'est la question que formulaient les chargés de mission d'organisations professionnelles agricoles et de collectivités locales partenaires de notre recherche à son origine³. Nous avons donc cherché à les accompagner dans une réflexion méthodologique sur leur action en interrogeant les modalités d'intéressement des agriculteurs pour qu'ils participent aux dispositifs mis en place, aux modalités d'animation du travail avec eux pour que leur participation se traduise par une plus grande prise en compte de l'objectif d'atténuer le changement climatique dans leurs choix techniques. Autrement dit, pour que leur participation se traduise par de véritables apprentissages. Nous montrerons dans cet article que les pratiques d'intéressement des agriculteurs se fondent sur une reformulation de l'objet du dispositif, et que cette pratique fait souvent obstacle aux processus d'apprentissages attendus.

1. Problématique et méthode

La politique climatique européenne et française se caractérise par l'affichage d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ambitieux (réduction d'un facteur 4 des émissions de GES en 2050 par rapport aux émissions de 1990), objectifs auxquels l'agriculture doit contribuer. Les différents dispositifs d'action publique cités en introduction visent donc à promouvoir une évolution rapide et importante des pratiques agricoles. Or l'adoption d'une nouvelle pratique suppose une transformation des représentations que se font les agriculteurs de ce qu'il est souhaitable de faire. Tout changement technique est nécessairement aussi le fruit d'un travail cognitif (Darré, 1996). Nous faisons donc ici le postulat que la réponse aux objectifs de la puissance publique de lutte contre le changement climatique suppose que les agriculteurs connaissent mieux les processus climatiques et s'y situent en tant qu'acteurs, que leurs représentations de leurs rôles au sein du processus de changement climatique évoluent. Ce postulat est certes discutable tant les techniques agricoles sont multi-performantes : la réduction des émissions de GES peut se combiner à une réduction des charges ou à une limitation des risques de pollution des eaux quand il s'agit par exemple de

³ Cette recherche s'inscrit dans le programme MACC (Mobiliser les Agriculteurs dans l'Élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre le Changement Climatique) piloté par le LARESS (Laboratoire de Recherche et Économie et Sciences Sociales, ESA, PRES LUNAM, Angers), en partenariat avec les laboratoires ESO Angers (CNRS), DCS Nantes (CNRS), les collectivités PNR Loire-Anjou-Touraine et Pays Grandlieu-Machecoul-Logne, et les acteurs du monde agricole FR CIVAM Pays de la Loire, Chambre Régionale d'Agriculture Pays de la Loire, UD CUMA Pays de la Loire. Le projet a été cofinancé par la Région Pays de la Loire et l'ADEME Pays de la Loire, dans le cadre de l'appel à projets « Expertise au profit des territoires », sur la période 2012-2013.

régler son tracteur ou de limiter la consommation d'engrais (Guyomard *et al.*, 2013). Un agriculteur peut ainsi adopter des pratiques vertueuses pour le climat pour d'autres raisons que l'objectif visé par la puissance publique. Mais nous partirons ici de l'idée selon laquelle une réduction ambitieuse des émissions de GES ne pourra faire l'économie d'une prise en compte des processus climatiques dans la réflexion technique des agriculteurs. C'est d'ailleurs le postulat qui fonde les préconisations méthodologiques délivrées par l'Ademe aux collectivités pour l'élaboration de leurs PCET dont une des étapes consiste à « mobiliser les acteurs » par « des actions de sensibilisation de la population et de formation des acteurs ». Ce travail cognitif conseillé porte sur les connaissances générales relatives au processus de changement climatique, sur l'identification des leviers d'actions adaptés à chaque situation ainsi que sur la connaissance des solutions technologiques, comportementales ou organisationnelles existant pour réduire les émissions de GES (Laulhere *et al.*, 2009).

1.1. Rendre compte des processus d'apprentissage

Notre recherche porte donc sur les processus d'apprentissage à l'œuvre à travers des dispositifs visant à lutter contre le changement climatique en agriculture. Nous entendrons ici par apprentissage tout processus aboutissant au déplacement des représentations que se font des acteurs de leurs rapports à d'autres entités sociales ou naturelles. À la suite de Michel Callon, nous décomposerons ce processus en quatre mouvements (Callon, 1986).

Il débute par *la problématisation* qui consiste à définir le problème à traiter, les entités concernées, ce qui les lie et ce qu'il s'agit de faire ensemble. Le changement climatique en tant que problème et le rapport qu'entretient l'agriculture avec celui-ci sont l'objet de travaux scientifiques et politiques aux échelles internationale et nationale. Pour autant, il reste aux acteurs qui se saisissent de cet enjeu à proposer une lecture du rapport des agricultures locales à l'enjeu d'atténuer le changement climatique, à définir ce qui doit être fait sur leur territoire ou dans leur profession, à identifier les agriculteurs à inviter et la manière de les associer au projet. Cette problématisation est initiée dans les processus comparés dans cette recherche par des chargés de mission ou parfois des élus d'organisations professionnelles ou de collectivités locales. Nous les désignerons par le terme de commanditaires locaux.

Il se poursuit par *l'intéressement*, c'est-à-dire l'ensemble des actions qui visent à faire venir les agriculteurs ou d'autres acteurs au sein du dispositif. Les différentes stratégies d'intéressement se caractérisent par l'argumentaire déployé pour inviter les agriculteurs et par la façon dont les réseaux sociaux de ces derniers sont mobilisés pour initier ces nouvelles alliances.

L'enrôlement constitue le troisième moment des processus d'apprentissage. Il aboutit, après des négociations entre les acteurs engagés dans le processus, à la définition et à l'acceptation de leurs rôles au sein du processus climatique.

L'enrôlement aboutit à une évolution des représentations des agriculteurs. Il implique souvent que l'agriculteur enrôlé accepte de se distancier des façons de voir et de faire partagées au sein d'un groupe de pairs ou autrement dit de s'écartier des normes professionnelles dominantes dans son groupe d'appartenance (Darré, 1996 ; Goulet, 2013). Ces normes, telles que Jean-Pierre Darré les définit ne sont pas imposées réglementairement (à la différence des normes juridiques), et ne peuvent pas non plus être le simple produit d'une colonisation culturelle. Elles sont le produit de ce groupe qui les élabore à travers leur activité de dialogue. Ainsi, l'enrôlement induit également une modification des relations sociales qui lient les agriculteurs enrôlés à leurs pairs.

Le dernier mouvement des processus d'apprentissage est donc fait de *détachements et d'attachements*. L'enrôlement implique soit l'introduction d'une nouvelle norme professionnelle de rapport au climat au sein des groupes d'appartenance initiaux des agriculteurs enrôlés et l'engagement d'un dialogue à propos de ce rapport au climat qui peut se solder par l'enrôlement de nouveaux agriculteurs ; soit un détachement de l'agriculteur de son groupe d'appartenance et le renforcement de ses alliances au sein du dispositif.

L'objet de cette recherche est donc de décrire ces processus d'apprentissage en termes de moyens mis en œuvre par les commanditaires locaux et en termes d'effets (capacité à sceller des alliances avec des agriculteurs et à les enrôler). Pour décrire ces moyens, nous utiliserons souvent la notion de dispositif envisagé comme un réseau de relations entre des acteurs, des institutions, des représentations, de savoirs, des pratiques (Beuscart et Peerbaye, 2006). Nous nous intéresserons donc en particulier à des dispositifs que nous qualifions d'agri-climatiques, c'est-à-dire ceux dont la finalité revendiquée par les acteurs ou les organisations qui les ont institués est l'atténuation du changement climatique.

Ces dispositifs se structurent dans un contexte social et technique complexe dans la mesure où l'enjeu climatique fait figure d'enjeu récent dans un champ de l'agri-environnement d'ores et déjà structuré. Cela induit deux types de conséquences. D'un côté, nombre de pratiques considérées aujourd'hui comme vertueuses pour le climat sont aussi connues pour d'autres intérêts environnementaux ou économiques (Guyomard *et al.*, 2013). Cette multi-performance implique que les commanditaires locaux doivent situer leur action dans cet univers de significations préconstruites. D'un autre côté, les mondes agricoles se sont engagés dans une réflexion sur leurs rapports à l'environnement depuis plus de vingt ans, ce qui, loin de renouveler une identité professionnelle commune, a participé à segmenter ce secteur professionnel. Les questions environnementales deviennent des marqueurs de la diversité professionnelle en agriculture (Goulet, 2010 ; Rémy, 2008). La structuration par l'appartenance territoriale et professionnelle du groupe de dialogue des agriculteurs cède ainsi le pas à une structuration plus complexe, marquée tantôt par des dynamiques de segmentation et de concurrence nouvelles, tantôt par des phénomènes de multi-appartenance et d'hybridation

des réseaux (Ansaldi et Fouilleux, 2006 ; Le Guen et Ruault, 1994), et c'est au sein de ces configurations professionnelles particulières que les dispositifs agri-climatiques doivent se déployer. Or on connaît mal les rapports de ces différents groupes d'agriculteurs au climat. Dans ce contexte, nous montrerons que les commanditaires locaux inventent des méthodes d'intéressement et d'enrôlement différenciées, qui toutes font appel à une certaine reformulation de l'objet de dispositif. Notre hypothèse est que ces méthodes échouent soit à engager de véritables apprentissages avec les agriculteurs mobilisés, soit à intéresser une diversité d'agriculteurs.

1.2. Méthode

La caractérisation de la diversité des méthodes d'intéressement et d'enrôlement des agriculteurs a été menée sur la base de l'analyse comparée de six dispositifs mis en œuvre en Pays de la Loire. Ce premier matériau a également permis de qualifier les effets de ces méthodes en termes d'intéressement : effectifs et qualité des agriculteurs effectivement mobilisés. Il a esquissé des résultats exploratoires en termes d'évolution des pratiques et des représentations des agriculteurs. Cette dimension de la recherche a été complétée par une enquête monographique approfondie de l'un des dispositifs.

Les six dispositifs agri-climatiques ont été analysés dans le cadre d'un groupe d'échange de pratiques qui s'est réuni pendant deux journées. Chacun de ces dispositifs a été choisi car il était identifié par des responsables professionnels ou de collectivités locales de la région comme participant à la lutte contre le changement climatique. Ces dispositifs relèvent de projets menés entre 2008 et 2013, soit portés par des collectivités locales (plans climat énergie territoriaux volontaires, démarche de qualification des émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles, groupe de réflexion technique sur l'atténuation du changement climatique), soit par des organisations professionnelles (mise en place de « clubs progrès » d'horticulteurs centrés sur l'amélioration de l'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques, mise en œuvre d'une filière de valorisation énergétique du bois bocager : Energ'Haie). Ils ont été décrits sur la base d'entretiens auprès du (ou des) chargé(s) de mission principalement impliqués dans leur conception et leur mise en œuvre. Ces monographies ont servi de support à une analyse collective réalisée au cours de deux journées d'échange, par un groupe associant des chercheurs en sciences sociales (sociologie, droit et géographie) et les chargés de mission d'organisations professionnelles ou d'institutions locales porteurs de ces dispositifs. L'analyse collective a été structurée et synthétisée autour d'une question centrale portant sur les modalités de mobilisation de la profession agricole dans ces dispositifs et leurs effets. Cette méthode visait à explorer des dimensions d'analyse nouvelles à travers la contribution d'une diversité de chercheurs et d'acteurs au questionnement, et à préciser la description des dispositifs et leur interprétation par les chargés de mission concernés en augmentant progressivement leur capacité

à situer leur expérience au regard de celle des autres porteurs de dispositifs agri-climatiques. Ces travaux se sont déroulés en 2012 et 2013.

Le dispositif Energ'Haie a été analysé de manière plus approfondie. Il consiste en la mise en œuvre d'une filière de valorisation énergétique du bois bocager. Ce dispositif mobilisait principalement des agriculteurs regroupés en association, une organisation professionnelle : la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Machines Agricoles (FDCUMA), ainsi qu'une collectivité locale : le Pays, qui soutenait cette initiative locale dans la perspective de l'élaboration d'un PCET. Ce plan climat a été adopté en 2013, il inclut deux actions visant à encourager les agriculteurs à fournir du bois à la filière d'une part et à encourager les collectivités à l'acheter d'autre part. Au-delà de leur rôle dans l'autonomie énergétique du territoire, ces actions y sont identifiées comme vertueuses pour le climat⁴. Notre enquête s'est déroulée sur deux périodes. Une première phase d'entretiens a été menée en 2012, pendant l'élaboration du PCET, puis une seconde phase d'entretiens s'est déroulée en 2014, c'est-à-dire un an après le vote du PCET. L'enjeu de ce calendrier d'enquête était d'analyser la façon dont les moments de mobilisation des porteurs de projets, puis de publicisation du projet climatique participaient à intégrer ces enjeux climatiques dans les motivations et les réflexions techniques des agriculteurs participants. En 2012, dix agriculteurs adhérant à l'association Energ'Haie ainsi que trois techniciens intervenant dans le dispositif (filière de valorisation et FDCUMA) ont été interrogés. Les entretiens, enregistrés, retranscrits et analysés (analyse qualitative de contenu), portaient sur quatre thèmes principaux : les pratiques et les représentations des agriculteurs, l'histoire de la mobilisation et la construction des règles collectives. En 2014, quatre agriculteurs ont été revus, ainsi que deux techniciens. Ces entretiens ont permis d'appréhender les méthodes d'enrôlement mises en œuvre ainsi que l'évolution des représentations des agriculteurs.

2. Diversité des dispositifs agri-climatiques

La question climatique donne à voir une distanciation majeure entre les façons de voir des commanditaires locaux et celles des agriculteurs, qui dans leur grande majorité, sont sceptiques vis-à-vis de la théorie du changement climatique (Thareau *et al.*, 2014 ; Van Tilbeugh *et al.*, 2013). Ces différences

⁴ L'effet d'atténuation du maintien et de l'exploitation des haies était admis, au moment des premières phases de terrain, par l'encadrement technique agricole ainsi que par les agents des collectivités locales impliqués dans les dispositifs climatiques. Bien que des incertitudes importantes demeurent pour évaluer précisément cet effet, l'étude publiée par l'INRA en 2013 le confirme : l'arrêt de l'arrachage et la plantation de haies permettent le stockage du carbone (en particulier dans les racines), d'autre part la valorisation énergétique du bois permet de limiter la consommation d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre liées à ces énergies (Pellerin et Bamière, 2013).

de points de vue sont reconnues par les commanditaires locaux, qui posent bien comme enjeu principal de « sensibiliser » les agriculteurs pour aboutir à une évolution de leurs pratiques.

2.1. La problématisation opère au sein de scènes institutionnelles

Les commanditaires locaux engagent leur action par un travail de problématisation visant en particulier à définir un programme d'action et identifier les publics concernés. Ils associent à ce travail des collègues et des élus de leurs organisations. Le plus souvent, ils cherchent également à nouer des alliances avec des partenaires issus d'autres organisations locales. Deux types de situation s'observent parmi les six dispositifs analysés : dans un cas, une organisation professionnelle seule porte le dispositif (dispositif 6) ; dans les cinq autres cas, ce mouvement de problématisation relève d'alliances entre une collectivité et une ou plusieurs organisations locales et professionnelles. Les dispositifs se différencient alors par la largeur de ces associations (de 2 à 14 organisations). Les participants à ces scènes de travail le sont le plus souvent au titre de leurs responsabilités : cadres ou élus d'organisations professionnelles ou locales. Dans le cadre de l'élaboration de PCET, les commanditaires locaux ont cherché à associer plus largement les agriculteurs du territoire à ce mouvement de problématisation. Dans les deux dispositifs de ce type étudiés, alors que tous les agriculteurs des territoires étaient invités, peu se déplacent (moins de 1 % des agriculteurs invités), et ce sont souvent principalement des responsables professionnels locaux. Ainsi – et c'est une situation relativement classique dans le champ de l'agri-environnement – le mouvement de problématisation opère dans des scènes institutionnelles, au sein desquelles des cadres ou des élus d'organisations professionnelles interviennent (Candau et Ruault, 2002 ; Pinton *et al.*, 2007).

Ces alliances institutionnelles sont pour partie liées aux choix publics en matière d'organisation de l'action locale climatique et de financement. L'Etat joue un rôle tout à la fois prégnant et distant. Il est prégnant par l'intériorisation d'une culture de la gestion publique territoriale basée sur l'association d'acteurs du territoire, en particulier par les agents des collectivités locales (Duran et Thoenig, 1996). Il intervient également, pour des dispositifs comme les PCET, à travers le cadrage normatif édicté par l'État et précisé dans le cadre des guides méthodologiques de l'Ademe fréquemment cités par les commanditaires locaux. Les alliances institutionnelles des dispositifs sont aussi le produit de dynamiques institutionnelles locales. La mise en relation des organisations et l'élaboration des dispositifs relèvent, la plupart du temps, d'une pluralité d'initiatives procédant d'une concordance territoriale et temporelle. Nous avons principalement observé des processus de mobilisation que nous qualifions d'intégrés : un commanditaire local (acteur public ou agricole, ou une concordance de plusieurs commanditaires), élargit progressivement le groupe de parties prenantes en fonction du projet porté, afin de rechercher des soutiens spécifiques du côté de collectivités ou

d'organisations professionnelles qui sont de fait déjà engagées dans des actions relatives à l'atténuation du changement climatique. Des situations de multi-appartenances des responsables locaux, le contexte incitatif de financement des projets climatiques à travers les PCET, la préexistence de partenariats institutionnels locaux, ainsi que l'enjeu pour des commanditaires locaux de donner corps à une ambition politique avec peu de moyens propres, créent des conditions de collaboration au sein de scènes institutionnelles hétérogènes.

L'objet initial de ces alliances est la problématisation. Cela consiste à choisir le programme d'action et à définir qui devra contribuer, comment les inviter. Ces dynamiques impliquent de fait que le choix de programmes d'action au sein des dispositifs agri-climatiques est fortement lié à l'expérience antérieure des organisations partenaires. On observe deux types de stratégies souvent combinées : d'un côté des projets initiés antérieurement par l'un ou l'autre des partenaires se voient légèrement modifiés ou requalifiés pour intégrer le dispositif (par exemple, une initiative de soutien à la vente directe se voit adjoindre un travail spécifique sur les moyens de combiner circuits courts et réduction des émissions de gaz à effet de serre) ; d'un autre côté les partenaires identifient des manques dans le panorama de leurs actions locales relatives au climat et cherchent à travers le dispositif agri-climatique à se donner les moyens d'y remédier. Les implications de ces stratégies sont différentes en matière d'intéressement et d'enrôlement des agriculteurs par la suite. Dans le premier cas, les agriculteurs se trouvent engagés dans le dispositif par le choix stratégique de leur porte-parole de situer leur projet dans ce dispositif agri-climatique, l'intéressement n'est pas pensé à partir de la question climatique. L'enjeu du processus devient leur enrôlement, ou autrement dit, l'engagement dans un travail en vue d'intégrer l'objectif d'atténuer le changement climatique avec des agriculteurs d'ores et déjà mobilisés autour d'un projet pratique (comme la vente directe). Dans le second cas, l'enjeu du dispositif est d'inviter des agriculteurs à contribuer à un projet nouveau, dont l'objet est parfois explicitement lié à l'atténuation du changement climatique.

2.2. Intéresser des agriculteurs : s'appuyer sur la structuration sociale des mondes agricoles

L'intéressement des agriculteurs est considéré comme un point sensible par les commanditaires locaux. Notons ici que contrairement à d'autres dispositifs agri-environnementaux, le climat relève de politiques non contraignantes pour les agriculteurs. Les commanditaires locaux ne disposent donc pas d'appuis réglementaires pour les motiver. L'analyse des six dispositifs ligériens fait apparaître deux méthodes d'intéressement qui s'appuient différemment sur des relations sociales préexistantes au sein des mondes agricoles.

La première méthode consiste à s'appuyer sur les réseaux des agents des organisations professionnelles partenaires pour inviter les agriculteurs. Les chargés de mission des collectivités locales partenaires sont en effet souvent

des agents assez jeunes (moins de 35 ans), ayant une formation et un parcours professionnel dans le champ du développement local ; ils connaissent mal le milieu professionnel agricole local. Ils s'appuient donc le plus souvent sur leurs interlocuteurs des organisations professionnelles, qui à l'inverse sont soit des cadres de direction en fin de carrière fortement ancrés dans les milieux agricoles locaux, soit des ingénieurs plus jeunes, experts des questions énergétiques et climatiques. Dans les deux cas, ces agents savent mobiliser leurs réseaux ou ceux de leurs collègues et contacter personnellement les agriculteurs. En situation de pont entre des groupes d'agriculteurs locaux, le réseau de ces agents couvre une certaine diversité d'agriculteurs. Le choix des agriculteurs à solliciter procède alors d'un échantillonnage raisonné avec les autres partenaires, souvent en fonction de leur localisation, de la diversité des productions et des modes de production. Ces groupes d'agriculteurs restent assez homogènes sur d'autres dimensions (partage d'une culture professionnelle et d'un certain rapport à l'environnement, position sociale généralement élevée au sein de la profession agricole, proximité avec l'organisation invitante). En effet, d'autres critères d'échantillonnage sont plus implicites, comme la motivation des agriculteurs à s'engager dans le dispositif pressentie par le conseiller ou la position de leader de l'agriculteur au sein de son groupe professionnel local. Ce mode d'invitation repose sur l'idée que chaque agriculteur mobilisé jouera ensuite un rôle d'innovateur dans son groupe professionnel local, et que le dispositif agri-climatique aura d'autant plus d'effet que les agriculteurs du premier cercle n'appartiennent pas aux mêmes groupes professionnels locaux. Ce mode d'invitation amène à constituer des groupes d'agriculteurs nouveaux, à une échelle géographique élargie. C'est par exemple le cas d'une action consistant à réaliser des diagnostics gaz à effet de serre chez des agriculteurs et à animer un travail collectif avec eux à partir de ces diagnostics. Quinze agriculteurs ont été mobilisés, répartis sur un territoire de Parc Naturel Régional (dispositif 1) (Figure 1).

La seconde méthode consiste à adresser une invitation à tous les agriculteurs d'un territoire ou d'une organisation. C'est le cas dans le cadre de projets menés par des organisations professionnelles auprès d'un public d'adhérents se côtoyant fréquemment (dispositifs 5 et 6). Les relations de dialogue entre agriculteurs au sein de ces groupes professionnels locaux permettent la mise en discussion de l'invitation au dispositif, le processus d'intéressement est ainsi relayé par les pairs, au sein de ces groupes professionnels. L'intéressement se fonde aussi sur la mise en œuvre progressive du projet avec une partie des agriculteurs. Ce qui est alors mis en discussion dans le groupe local, au-delà de l'invitation à intégrer le dispositif agri-climatique, c'est ce qui s'y passe. Dans les dispositifs analysés, si ce mouvement d'intéressement peut prendre du temps (plusieurs années), il aboutit au final à une association plus large des agriculteurs au projet (de l'ordre du tiers des agriculteurs invités). Cette méthode implique que le commanditaire local renonce à piloter la composition des groupes d'agriculteurs intéressés, cette composition reflétant alors les dynamiques sociales au sein des groupes professionnels locaux.

L'analyse des six dispositifs agri-climatiques fait apparaître que ces méthodes d'invitation sont liées à l'objet même de l'invitation (Figure 1). La sélection d'un groupe restreint d'agriculteurs à partir du réseau de techniciens agricoles est la méthode privilégiée quand il s'agit de proposer à ces agriculteurs d'approfondir leur connaissance des liens entre leurs pratiques et le climat pour concevoir des pratiques vertueuses. À l'inverse, les commanditaires locaux s'adressent à tous les agriculteurs quand il s'agit de les associer au mouvement de problématisation ou quand il s'agit de conforter le développement d'une pratique ou d'un projet préexistants jugés vertueux pour l'atténuation du changement climatique.

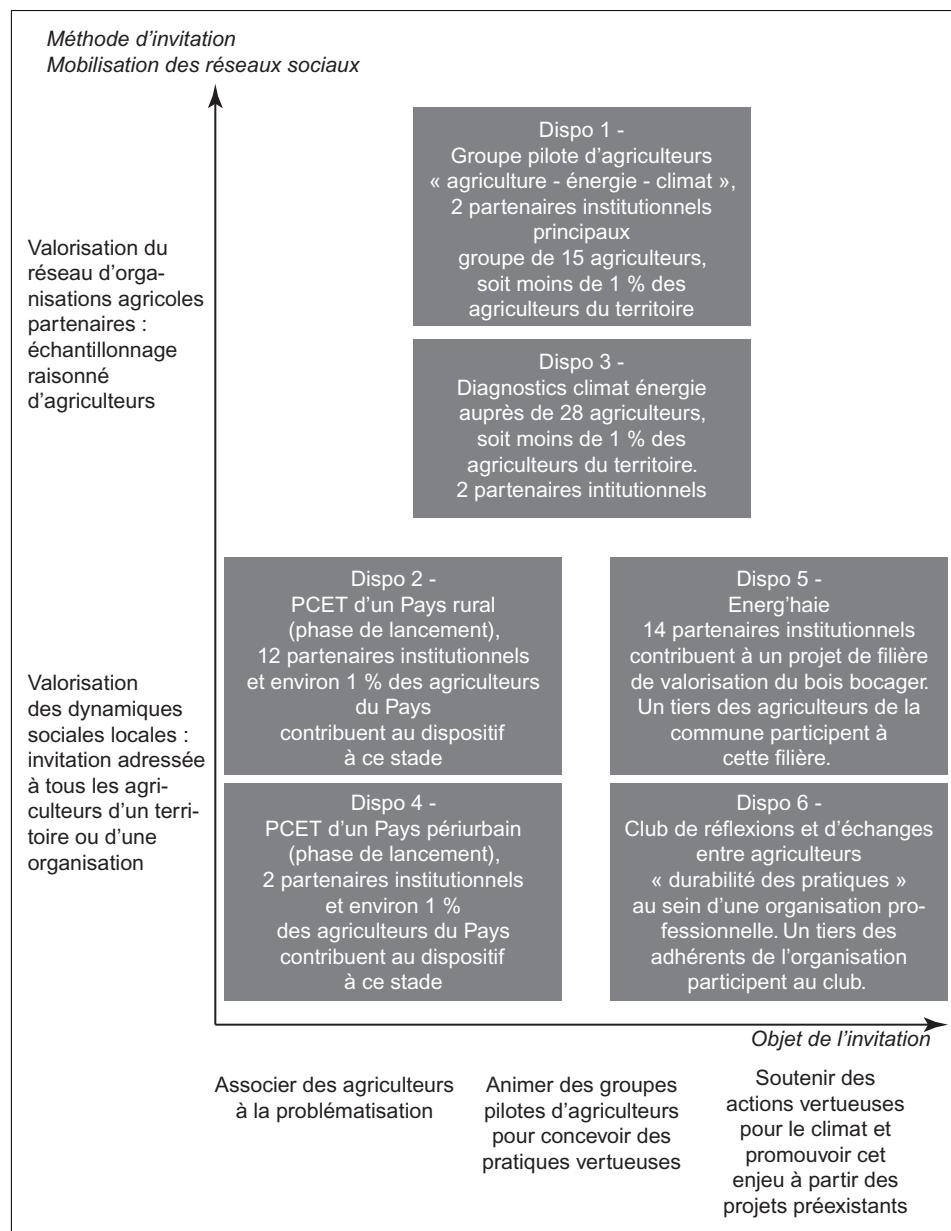
Dans ces mouvements d'intéressement, la formulation de l'invitation, le dialogue entre agriculteurs ou entre les agriculteurs et les conseillers permettent de développer des arguments qui participent à la construction des visions du dispositif par les agriculteurs, de sa signification, de son enjeu. Autrement dit, il s'agit dans cette phase d'intéressement de situer l'objet du dispositif agri-climatique par rapport aux débats professionnels à l'œuvre dans les mondes agricoles invités.

2.3. Reformuler l'objet du dispositif : une nécessité pour intéresser, un obstacle pour enrôler ?

L'invitation est le premier moment de dialogue instauré avec les agriculteurs dans le cadre des dispositifs. De fait, la façon d'y présenter l'enjeu du travail mené est différenciée et se situe entre deux pôles : centrer l'invitation sur la question du lien entre agriculture et climat ou intégrer le dispositif dans une réflexion ou une action concernant plus directement le groupe social mobilisé.

Le choix de centrer l'invitation sur la question du lien entre agriculture et climat a pour effet de mobiliser une faible proportion d'agriculteurs : ceux qui reconnaissent l'existence du processus climatique, ses causes anthropiques et qui perçoivent ces évolutions comme des risques. Cette méthode est de fait extrêmement sélective et apparaît parfois contradictoire avec deux enjeux : celui de modifier de manière notable l'impact des pratiques agricoles sur le climat (les agriculteurs se mobilisant ayant de fait peu de marges de manœuvre pour améliorer leur impact climatique dans la mesure où ils sont pour la plupart d'ores et déjà engagés dans des formes d'optimisation de leurs systèmes sur des enjeux environnementaux multiples), et celui de toucher un nombre important d'agriculteurs. Cette stratégie a été mise en œuvre dans un des dispositifs analysés (dispositif 1). L'invitation, diffusée dans les mairies, par voie de presse et via des réseaux professionnels était intitulée « Climat, relevons le défi ». Elle invitait les agriculteurs à se rendre à l'une des six soirées de discussion pensées comme des lieux de recrutement pour participer à un groupe pilote. En tout, sur 30 agriculteurs qui se sont présentés, cette première phase d'invitation a permis d'en recruter six (sur un territoire qui en compte 3 000). La commanditaire locale, outre le coût important de cette méthode, regrette également sa sélectivité : « Les agriculteurs du groupe-pilote sont

Figure 1 : Trois types d'invitations des agriculteurs au sein des dispositifs agri-climatiques



pour la majorité sensibilisés, au top sur pas mal de trucs, et ont déjà une certaine connaissance. [...] certains sont trop loin et ne peuvent plus avancer ». La composition du groupe a été « rééquilibrée » par la suite par des invitations ciblées.

À l'opposé, certains commanditaires locaux choisissent d'intégrer le dispositif dans une réflexion ou une action concernant plus directement le groupe social mobilisé. Cela consiste par exemple à inviter des horticulteurs à travailler sur l'évolution de leurs pratiques dans le cadre de l'évolution de la réglementation environnementale (dispositif 6). Il s'agit de trouver un objet de travail qui soit une préoccupation professionnelle et qui par ailleurs contribue à améliorer l'impact des pratiques agricoles sur le climat. Cette stratégie présente l'avantage de concerner un nombre et une diversité plus importante d'agriculteurs. L'intéressement est facilité. Mais le travail spécifique sur la question du climat est parfois relégué au second plan voire non formulé explicitement, l'amélioration des pratiques climatiques apparaît de fait comme une conséquence de choix opérés pour d'autres raisons (réduction du risque réglementaire, enjeu de maintien des paysages et de la biodiversité, etc.). Ainsi, les choix de l'objet d'invitation et des arguments pour intéresser les agriculteurs peuvent devenir des obstacles au mouvement d'enrôlement de ces derniers.

Entre ces deux stratégies d'invitation, les opérateurs locaux cherchent des méthodes intermédiaires. Dans certains cas ils motivent les agriculteurs à participer à un dispositif explicitement agri-climatique en faisant valoir des enjeux connexes : il s'agit alors souvent de la réduction des coûts énergétiques. Ils peuvent aussi inviter à participer à un projet professionnel sans expliciter sa finalité climatique, mais en le situant au sein du PCET. Un Pays a, par exemple, invité des agriculteurs à participer à un guide des producteurs locaux... financé dans le cadre du PCET. Enfin les commanditaires locaux ont parfois tenté d'inviter les agriculteurs à parler du changement climatique... sans le dire : c'est le cas pour le lancement d'un Plan climat énergie territorial où les agriculteurs ont été invités à une «matinée de discussion autour des évolutions constatées sur les exploitations du territoire » (dispositif 4). Il s'agit dans tous ces cas *d'opérer un déplacement du sens du dispositif pour intéresser les agriculteurs*. Cette stratégie s'explique d'une part par la représentation que partagent les commanditaires locaux de ces six dispositifs selon laquelle les agriculteurs sont peu concernés par le changement climatique. « Concernant les priorités des agriculteurs, sans leur jeter la pierre, on peut faire le constat que le changement climatique ne fait pas partie de leurs priorités quotidiennes. C'est pour ça que je pense qu'il faut être en cohérence avec leurs préoccupations du moment, et mon objectif est que ça leur parle, qu'on trouve un terrain d'entente. Parler d'entrée de jeu du climat c'est aussi une erreur. Il y a aussi une histoire d'affichage d'objectif, qui doit être proche des attentes de l'autre » (Chargé de mission d'une collectivité locale). Elle s'explique d'autre part par le fait que les actions mises en œuvre dans le cadre des dispositifs agri-climatiques sont pour partie issues d'une requalification d'actions initiées antérieurement par un partenaire.

Ces reformulations permettent effectivement d'intéresser des agriculteurs, parfois relativement nombreux (jusqu'à un tiers du public invité). Pour autant, cette association d'agriculteurs aux dispositifs agri-climatiques constitue un

objectif bien modeste et limité au regard de l'enjeu d'amener les agriculteurs à se situer en tant qu'acteurs du climat, à intégrer l'objectif d'atténuer le changement climatique dans leur réflexion pratique. Une fois les agriculteurs intéressés, il s'agit en effet de les enrôler, d'engager une véritable traduction de l'enjeu d'atténuer le changement climatique avec les différents partenaires des dispositifs, pour qu'à la fin du programme, pour reprendre les mots de Michel Callon « on n'entende plus que des voix parlant à l'unisson et se comprenant mutuellement » (Callon, 1986). Or, cette traduction suppose des moments de négociation du sens, d'apprentissages qui ne vont pas de soi. Les commanditaires locaux formulent des difficultés à engager un mouvement d'enrôlement qui sont liées aux conditions d'intéressement : plus le groupe d'agriculteurs est divers au regard de leur connaissance et de leur intérêt relatifs au climat, plus la reformulation du sens du dispositif est importante, plus l'objet climatique est masqué par une diversité d'autres enjeux valorisés, plus le travail mené avec le groupe évite les dimensions cognitives pour se centrer sur des techniques. On assiste de ce fait souvent au cours du processus, au maintien d'une pluralité de visions du sens des pratiques promues dans le dispositif. Au final, ce sont les visions des commanditaires locaux qui semblent le plus se transformer, ces derniers acceptant que l'objectif de modifier des pratiques prenne le pas sur celui de « sensibiliser » les agriculteurs.

3. Energ'Haie : maintenir une pluralité de significations pour intéresser davantage d'agriculteurs

L'analyse approfondie d'un des dispositifs agri-climatiques nous a permis de décrire avec plus de finesse la façon dont opère ce processus de reformulation et ses effets en matière d'apprentissages. Nous avons choisi le dispositif Energ'haie (dispositif 5) qui a associé près d'un tiers des agriculteurs d'une commune pour participer à une filière de valorisation du bois bocager. L'ampleur de la mobilisation s'accompagne de la coexistence d'une pluralité de visions du sens du dispositif. Ce dispositif est intéressant dans la mesure où le processus de reformulation du sens du dispositif joue fortement dans l'intéressement des agriculteurs, et parce que ce type d'action ancré dans les préoccupations habituelles des agriculteurs apparaît comme une des voies importantes pour impliquer largement les agriculteurs autour des enjeux climatiques aujourd'hui.

3.1. Structuration sociale de l'enjeu climatique : marginalité professionnelle et soutien institutionnel

Ce dispositif se situe sur une commune rurale et agricole des Pays de la Loire, l'agriculture y est un secteur d'activité majeur et est principalement tournée vers l'élevage bovin. Les exploitations possèdent d'importantes surfaces de prairies, les haies bocagères ou taillis sont encore très présents. Les agriculteurs

ont ici été moins nombreux qu'ailleurs à arracher les haies, ce relatif maintien étant parfois associé à la persistance d'une valorisation énergétique du bois. C'est ainsi en termes d'héritage reçu des générations précédentes que la pratique et le savoir-faire d'exploitation des haies sont exprimés.

En fait, il y a 50 ans, tout le monde se chauffait qu'avec du bois. Y avait pas de problème de ressource de bois, et on savait anticiper. Y avait tout le temps un travail de génération en génération, quelqu'un plantait en bois d'œuvre pour faire des charpentes pour construire les... Donc il y avait un savoir-faire qui s'est transmis de génération en génération depuis des lustres, pour avoir notre bois présent. (Agriculteur).

Dans les années 1990, quelques agriculteurs s'inquiètent de la disparition progressive du bocage et travaillent sur les modalités de valorisation du bois bocager. Ils sont soutenus dans leur réflexion par la FDCUMA, qui aide à la constitution d'un groupe spécifique (à l'échelle du département, cette CUMA permet l'achat de déchiqueteuses, des essais et le lancement de chaudières à bois déchiqueté, etc.). Ces réflexions permettent de préciser les conditions techniques et économiques d'exploitation des haies qui semblent compatibles avec l'évolution des conditions d'exploitation contemporaines.

Il faut simplifier le travail. Si on veut que les agriculteurs continuent à conserver des haies et que ce ne soit pas trop une contrainte pour eux, faut arriver à leur simplifier le boulot. Et c'est vrai que passer au bois déchiqueté, pour l'instant on n'a pas trouvé mieux. (Agriculteur).

Leurs réflexions restent localement marginalisées jusqu'à une évolution importante du contexte local à partir du début des années 2000.

En 2000, un projet d'enfouissement de déchets radioactifs sur le territoire induit une forte opposition des habitants. Rapidement une dynamique locale se structure autour d'élus locaux qui proposent une politique énergie du Pays. Ils mettent en place des groupes de réflexion institutionnels mobilisant une diversité d'acteurs socio-économiques des territoires et obtiennent de soutiens institutionnels et financiers. Cela aboutit entre autres au lancement d'animations sur les bilans énergétiques des exploitations agricoles ainsi qu'à la mise en place de chaufferies bois collectives, en particulier sur la commune du dispositif analysé, ce qui crée un marché pour le bois déchiqueté. Ce contexte constitue ainsi une possibilité de revaloriser économiquement le bois bocager, et au-delà, de réinterpréter les pratiques de gestion des haies autour de cette vocation énergétique. C'est dans ces conditions que des agriculteurs pionniers lancent un projet de plateforme de stockage de bois déchiqueté sur leur commune.

Mais malgré l'engouement institutionnel, ces pionniers ont connu des difficultés importantes pour intéresser des agriculteurs sur leur territoire. Ils ont, dans un premier temps, assumé seuls la gestion et le lancement des chantiers. Face à l'augmentation de la demande en bois bocager, ils ont créé l'association Energ'Haie en 2006, qui fixe à travers une charte de bonnes pratiques les modalités de gestion de la haie et organise les conditions économiques de valorisation du bois. L'intéressement des agriculteurs de la commune s'est fait par l'intermédiaire de leur participation au chantier de construction dans le cadre d'une entraide locale, puis par intérêt pour la dimension économique de cette filière nouvelle. Aujourd'hui, dix-sept agriculteurs sont membres de l'association, ils livrent du bois et s'engagent à certaines pratiques de gestion. Par la suite, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été créée à l'échelle du Pays, élargie ensuite à l'ensemble du département, elle permet d'associer une grande diversité d'acteurs locaux de la filière bois énergie (des chauffagistes aux agriculteurs, en passant par les collectivités locales).

Le Pays s'engage dans l'élaboration d'un PCET dès 2011. Son diagnostic initial identifie d'emblée Energ'haie comme une action de production d'énergie alternative. En revanche, ce premier document reste très succinct et superficiel en matière de pistes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en agriculture. Jusqu'à l'adoption de ce PCET en 2013, un travail institutionnel associe des organisations locales, dont la FDCUMA. Mais de manière surprenante, le président de l'association Energ'haie n'y est pas associé : c'est le directeur de la FDCUMA ainsi qu'un agriculteur ayant la double qualité de membre d'Energ'haie et d'élu local qui se font les porte-parole de l'association. Or de fait, il n'y a pas de débat sur l'inscription de la filière bois-énergie locale dans ce PCET. Sa requalification comme une action participant à la fois à la production d'une énergie renouvelable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre semble aller de soi. En revanche cette période de travail institutionnel permet de concevoir des pistes d'action assez nombreuses et variées qui viennent étoffer le projet dans le domaine agricole (diagnostic de stockage du carbone dans les haies, la forêt et les prairies, maintien et renforcement du bocage, diagnostics énergie-GES des exploitations, *etc.*). À la même période, la SCIC engage un travail de « professionnalisation ». Il s'agit, avec l'accompagnement d'un bureau d'étude et le soutien du Conseil Général, de « réfléchir à tous les maillons de la filière pour s'assurer qu'on ait un bois de qualité » (président de la SCIC). Ce travail se traduit par l'établissement de tableaux de bord, par la formalisation d'indicateurs d'objectifs. Parmi eux, des indicateurs relatifs aux objectifs environnementaux sont alors construits : « tonnes de CO₂ évitées », « nombre de tep (Tonnes équivalent Pétrole) substituées » et enfin, les « équivalents trajet autour de la terre »; ils concernent exclusivement les enjeux énergétiques et climatiques.

Pour autant, le sens des pratiques de gestion et de valorisation des haies qui sont promues par les premiers adhérents de l'association Energ'haie

n'est quasiment jamais relié aux enjeux climatiques. Les motivations qu'ils expriment en entretien en 2012 sont d'abord d'ordre paysager, patrimonial, environnemental (pour la production d'énergie renouvelable, la qualité de l'eau, l'érosion des sols, la biodiversité), économique ou agricole (notamment le bien-être animal ou parfois les performances agronomiques).

On avait fait le choix de conserver des haies, pour la beauté du paysage d'abord. Pour abriter les animaux, aussi. Et en même temps pour l'écosystème, toute la biodiversité qu'il peut y avoir dans les haies. C'est un petit peu un mélange de tout ça. Et le fait d'avoir des haies, ce serait dommage d'avoir des haies sans valoriser le bois derrière. Ce serait pas logique quoi. Donc la chaudière à copeaux s'est imposée un peu naturellement par ça. (Agriculteur, 2012).

Ainsi, ce dispositif donne à voir une forme de dissonance entre les motifs qui amènent des agriculteurs à participer et le sens conféré à ce projet dans des scènes institutionnelles.

Energ'Haie résulte donc d'un processus de construction sinueux qui s'engage autour d'enjeux patrimoniaux et écologiques. Il s'amplifie à l'occasion de mobilisations citoyennes pour la production d'énergies locales, puis prend corps au sein du monde agricole pour son intérêt technique et économique et se trouve finalement requalifié et institué à travers un PCET pour ses vertus climatiques à partir de 2011. Si l'engagement d'agriculteurs a été lent, ils sont depuis 2010 relativement nombreux (environ un tiers des agriculteurs de la commune). La vie de l'association Energ'haie, la gestion de l'activité d'apport de bois, la mise en place chez les uns ou les autres de chaudières, ainsi que le processus politique local à l'œuvre depuis 2011 constituent des occasions pour ces agriculteurs d'échanger entre eux et avec des techniciens des organisations locales autour de la filière bois-énergie. Nous faisions ainsi l'hypothèse que ces activités de dialogue participeraient d'un processus d'enrôlement permettant des apprentissages croisés, qui impliquerait une intégration progressive par les agriculteurs de leur rapport au climat dans leurs motivations pour participer à Energ'Haie. Lors des deux phases d'enquêtes menées localement (en 2012 et 2014) nous observons au contraire le maintien d'une diversité de visions du sens du dispositif parmi les agriculteurs participants.

3.2. La coexistence de deux normes de gestion et de valorisation des haies

Les premiers agriculteurs engagés dans le dispositif considèrent la haie comme un objet agri-environnemental intégrateur dans le sens où il présente des vertus multiples et égales (en premier lieu paysagères et écologiques).

Moi mes enfants je passe du temps pour leur expliquer ça quoi. Ils savent bien que le bois c'est utile, les haies sont utiles, à chaque fois je dis « regardez les animaux sont sous la haie », ils sont protégés. Quand on fait un tour, on longe la haie, quand il y a un orage, on se met à l'abri sous un arbre, quand il fait chaud on se met à l'ombre enfin voilà et puis à chaque fois on cherche les petites bêtes ; y a plein d'écureuils par là. (Agriculteur, 2012).

Parmi eux, certains mentionnent en 2012 l'enjeu de lutter contre le changement climatique, et le rôle possible du maintien des haies pour cela. Mais ce type de motivation est loin d'être central. Cette relégation tient à plusieurs facteurs : l'incertitude concernant l'effet des pratiques de gestion des haies sur le processus de changement climatique, le sentiment de déconnexion entre l'enjeu d'atténuer le processus de changement climatique et le caractère limité de l'effet de cette pratique à l'échelle individuelle et enfin, la visibilité plus grande des autres enjeux environnementaux associés à la pratique de gestion des haies. Si la valorisation économique du bois pour la production et la vente en matière première énergétique est présente dans leurs discours, c'est plutôt en second ressort, en quelque sorte comme un co-produit. Au-delà des discours, les pratiques de plantation et d'exploitation des haies sont caractéristiques d'un système de valeurs cohérent : ces agriculteurs tendent majoritairement à planter les haies sans pour autant chercher à en dégager un revenu au-delà de leur utilisation personnelle. Ils ne livrent pas, ou très peu de bois à l'association.

Moi je pars du principe qu'il faut la laisser vivre. (Agriculteur, 2012).

Ils recherchent avant tout un maintien et un développement du linéaire de haies sur leur exploitation.

D'autres agriculteurs, arrivés plus tardivement dans l'association, usent de leur côté de rhétoriques de valorisation - dans son acception économique - et d'exploitation. Ils ont une vision de la haie plus productive que les précédents. Cette vision fait référence à un système de valeurs centré sur la productivité de l'agriculture, intégrant le développement d'activités rémunératrices annexes. En 2012, aucun de ces producteurs n'associe spontanément la gestion de la haie aux enjeux climatiques.

Ce qui compte c'est de trouver une valorisation avec une mécanisation optimum pour limiter le travail au maximum. (Agriculteur, 2012).

Aujourd'hui pourquoi j'ai fait le bois déchiqueté ? C'est parce que je pense qu'au bout je vais arriver quand même à avoir une petite valorisation. (Agriculteur, 2012).

Là aussi les pratiques de ces agriculteurs entrent en résonnance avec leurs discours : ils sont moins nombreux que les précédents à replanter des haies, le choix guidant la replantation est orienté par les capacités de production de bois globales de l'exploitation : ceux qui plantent se basent sur des critères productifs et d'efficacité pour choisir leurs essences.

Donc j'ai mis que des essences productives et qui font du bois. (Agriculteur, 2012).

Trois ans après l'engagement de la démarche de PCET, les façons de voir la haie et ses rapports au changement climatique ont peu évolué. Il est notable en particulier que quand ils sont cités, les enjeux climatiques sont toujours secondaires dans les motivations des agriculteurs, et quand ils évoquent leur rapport au changement climatique, l'imprécision et les incertitudes des commentaires relevés en 2012 demeurent.

D'un point de vue GES, il y a des choses pas évidentes. Il faut qu'elles soient étudiées. (Agriculteur, 2014).

On assiste cependant à une évolution notable des pratiques : dans un contexte où le prix payé pour le bois par la SCIC diminue, la plupart des agriculteurs ont installé des chaudières. Ainsi, en 2014 le bois récolté est plus souvent auto-consommé qu'en 2012. Pour autant, la distinction entre deux normes professionnelles se maintient. Pour les premiers, considérant avant tout la haie comme un objet agri-environnemental, l'augmentation de la consommation de bois s'accompagne d'un effort accru de replantation. Le développement de haies importantes ou fournies restant un objectif central dans une représentation de la haie structurée par sa valeur patrimoniale, paysagère et écologique. Quand il est évoqué, l'enjeu climatique est directement associé à la fonction de captation de la haie.

Le poumon de la terre, c'est la forêt en partie. (Agriculteur, 2014).

Ce sont les façons de faire et de voir des agriculteurs ayant une vision plus productive de la haie qui évoluent le plus. Si leur production de bois bocager et leur gestion des haies n'évoluent pas, ils ont en revanche modifié leur forme de valorisation : ils ont installé des chaudières sur leurs exploitations et auto-consommé leur production de bois. Ils tendent alors à envisager leur participation à Energ'haie moins comme une diversification de leurs revenus, et davantage comme une façon de diminuer les charges énergétiques sur leur exploitation. Dans le même temps, ils considèrent davantage la qualité de cette énergie. Elle est alors qualifiée de locale et de durable.

Sur le plan écologique... on est à zéro en effet. On brûle du bois et la fumée CO2 elle est absorbée par la haie. (Agriculteur, 2014).

Ainsi l'effet climatique est abordé à partir de l'enjeu énergétique, sous l'angle de la substitution entre une énergie émettrice et une énergie neutre.

3.3. Un enrôlement évité par les dirigeants d'Energ'Haie

La gestion des haies relève de deux normes professionnelles distinctes dans lesquelles les enjeux environnementaux de façon globale - comprenant de façon plus ou moins explicite ceux du changement climatique - ne tiennent pas la même place. Qui plus est, les motivations des agriculteurs à l'initiative d'Energ'Haie sont et restent au cours du processus elles-mêmes éloignées des raisons du soutien institutionnel au dispositif. On assiste à un maintien de cette pluralité de façons de faire et de voir au cours du processus. Energ'Haie est le support d'un processus d'intéressement réussi et d'un enrôlement évité. Trois facteurs expliquent ici cette forme de rupture dans le processus d'apprentissage.

En premier lieu, l'intéressement des agriculteurs n'est pas associé à la signification climatique promue par les institutions. La reformulation dans l'invitation est ici très forte. La dynamique de mobilisation agricole s'inscrit dans l'histoire sociale du territoire : dans les mouvements de mobilisation contre l'enfouissement des déchets nucléaires et dans le mouvement des CUMA, très actif localement. Les agriculteurs engagés cherchent explicitement à prolonger cette histoire professionnelle locale à travers le projet qui constitue une façon de se donner un rôle politique local. Le maintien de la participation des agriculteurs relève en second lieu des conditions créées par les initiateurs (convivialité générée lors du chantier de construction par exemple). Ainsi l'intéressement des participants relève largement d'une habitude et d'une volonté de travailler ensemble.

Un deuxième facteur nous semble central pour comprendre l'absence d'enrôlement : c'est la mise à distance par les agriculteurs dirigeants d'Energ'Haie et leurs partenaires institutionnels de tout travail sur le sens avec les autres agriculteurs. Tout se passe comme si, pour permettre une dynamique collective, pour engager une évolution des pratiques, il fallait prendre acte de la diversité des rapports à l'environnement des agriculteurs... et faire avec. Et de fait, cela se manifeste par la coexistence des deux normes, dans les discours des dirigeants. Ils prônent une juste et légitime rémunération du service rendu par la vente de bois (service qui va au-delà de la matière première, et comprend les services environnementaux et paysagers associés), mais ils revendiquent aussi, au moins pour eux-mêmes, le maintien de haies sans exploitation, uniquement pour les services environnementaux et paysagers qu'elles rendent. Ils décrivent et acceptent la pluralité des motivations des

agriculteurs participant à l'association, et vont même jusqu'à considérer que les représentations productives de la haie sont la norme. Ils se présentent, au moins dans leur discours, comme marginaux.

T'as des collègues comme moi qui diront bof si on est payé un peu moins cher c'est pas grave. T'en as d'autres qui diront faut que le travail, ce qui est normal, les frais de mécanique et de travail soient payés. Et puis si on gagne un peu d'argent même c'est normal. Je pense qu'ils ont raison et c'est normal. (Dirigeant d'Energ'haie).

Y a ceux qui ont vraiment une fibre environnementale et qui laissent un peu de côté le problème financier. Et après y a ceux qui vont dire "ouais mais de toutes façons, moi si je le fais, c'est pour gagner des sous. Si j'en gagne pas je le fais pas". Bon bah là, que dire ? Que faire ? (Dirigeant d'Energ'haie).

L'ambition de ces dirigeants ne consiste pas à changer les façons de voir la haie mais à s'appuyer sur la représentation dominante productive de la haie pour induire un changement de pratiques. C'est dans les conditions de gestion du bocage imposées à travers la charte de bonnes pratiques par l'association aux adhérents, seuls autorisés à vendre leur bois déchiqueté pour la filière départementale, que les finalités du dispositif prennent corps. Celles-ci imposent de préserver à la fois les fonctions environnementales des haies et la quantité locale de bocage.

Il y a 2 ans, un agriculteur qui a abattu plein de haies m'a dit : "mais attends je vais pas brûler ce bois". Je lui ai dit : " non tu vas pas le brûler. Moi je veux bien te le prendre. Pas de problème, t'as arraché du bois, tu avais des haies qui t'embêtaient, je peux comprendre. La condition, c'est que tu replantes la même quantité que ce que tu as détruit. Moyennant ça, tu adhères à l'association, tu t'engages à l'avenir à préserver le maillage qui te reste et ce que tu auras planté, et moyennant ça, je te prends ton bois". (Dirigeant d'Energ'haie).

Enfin, et c'est le troisième facteur expliquant à notre sens la rupture du processus d'apprentissage, il n'y a pas véritablement de porte-parole de la question climatique engagé dans un dialogue avec les agriculteurs. L'institutionnalisation du dispositif à partir de 2011 semble à première vue conférer aux animateurs des organisations professionnelles un rôle de médiation autour de l'enjeu climatique. Mais on assiste en fait à une assignation peu opérante de ce rôle. Le technicien FDCUMA comme le président de la SCIC n'animent pas la discussion autour des effets climatiques du dispositif. À chaque réunion auprès des agriculteurs, ils énoncent les effets

de la filière de valorisation du bois en termes de « tonnes de CO₂ évitées » et de « nombre de tep substituées ». Mais dans le même temps, ils reconnaissent que lors de ces moments d'échange, le débat porte de moins en moins sur les enjeux environnementaux de la filière pour se concentrer sur le niveau de valorisation du bois, sur les conditions de récolte (pénibilité et durée des chantiers), et sur des questions techniques relatives à l'installation de chaudières à bois déchiqueté chez les agriculteurs. L'absence de débat sur l'effet climatique d'Energ'haie est liée d'une part au fait que ces promoteurs d'Energ'haie ne se reconnaissent pas ce rôle de porte-parole du climat, l'un se considérant avant tout comme garant du développement de la production de bois, l'autre comme conseiller en machinisme. Ensuite, ils ne sont pas des experts des liens agriculture-changement climatique et maîtrisent mal les indicateurs qu'on leur impose.

J'y comprends rien les équivalent-trajet autour de la terre... moi ça ne me cause pas. (Dirigeant d'Energ'haie, 2014).

4. Du sens et des effets de la reformulation

Le cas de la filière de valorisation énergétique du bois bocager met en exergue deux questionnements transversaux aux différents dispositifs analysés dans notre recherche.

4.1. Les dispositifs participent de la différenciation des rapports à l'environnement au sein des mondes agricoles

Les mondes professionnels agricoles sont aujourd'hui, pour partie, structurés par la différenciation des rapports à l'environnement des agriculteurs (Goulet, 2010 ; Rémy, 2008). Or, dans certains cas, les dispositifs agri-climatiques tendent à constituer des groupes fondés sur une certaine proximité technique et culturelle, sur le partage d'une motivation aujourd'hui rare dans les mondes agricoles à œuvrer pour atténuer le changement climatique (groupes pilotes). Ces dispositifs peuvent alors s'interpréter comme un soutien par les institutions professionnelles ou locales à un travail de maturation d'innovations techniques (Geels et Schot, 2007). Ces dispositifs apparaissent nécessaires dans un contexte où les possibilités techniques d'agir pour atténuer le changement climatique en agriculture sont encore incertaines ou méconnues. Mais ces dispositifs n'ont de sens que dans une perspective diachronique où les travaux de ces groupes d'innovateurs viennent ensuite nourrir les débats professionnels locaux à travers un élargissement des alliances au sein de mondes agricoles contrastés. Or dans les cas observés, la constitution et le soutien à des groupes d'innovateurs n'est pas associée à un accompagnement à cette fonction espérée d'introduction d'innovations

dans leurs réseaux de travail habituels. Ces dispositifs sont au contraire fondés sur l'hypothèse selon laquelle la connaissance produite dans ces groupes d'innovateurs se diffusera spontanément dans les groupes professionnels locaux. Cette hypothèse nous semble hasardeuse dans la mesure où ces dispositifs ont deux effets potentiellement contradictoires. Certes, ils tendent à renforcer la légitimité de points de vue marginaux, de choix de systèmes et de réflexions pratiques originaux dans le milieu professionnel, en impulsant une dynamique de groupe et en l'adossant à un soutien politique et institutionnel à l'échelle intercommunale, départementale ou régionale. Mais cela va de pair avec un renforcement d'une segmentation professionnelle par l'environnement, avec une spécialisation de certaines organisations et de certains agriculteurs autour de ces enjeux, sans prendre en charge l'enjeu de réduire la distance sociale et culturelle entre ces agriculteurs et les agriculteurs des groupes professionnels locaux des communes où ils exercent. La diffusion spontanée des innovations dans le groupe local est une des hypothèses d'effet de cette stratégie, les autres sont le maintien dans une certaine marginalité de ces agriculteurs dans leur environnement professionnel local, ou le renforcement de la concurrence entre segments professionnels en lien avec l'implication croissante des collectivités locales (et de certaines organisations professionnelles) dans le soutien à ces systèmes (Candau et Ruault, 2005 ; Germain *et al.*, 2006 ; Thareau et Fabry, 2013).

Dans d'autres cas, les dispositifs agri-climatiques sont des moyens pour sceller des alliances entre des agriculteurs dont les rapports à l'environnement sont différenciés. C'est ce qui est à l'œuvre sur le territoire bocager analysé précédemment. L'entrée dans le dispositif est rythmée par les niveaux d'intérêt des agriculteurs pour l'environnement. L'intérêt accru pour l'environnement, et en l'occurrence pour le maintien du bocage, se traduit par l'inscription de certains agriculteurs dans des groupes de travail spécialisés (CUMA départementale expérimentale sur la valorisation du bois). Ce qui se joue ensuite à travers ce type de dispositif agri-climatique peut s'interpréter comme une tentative de développement d'alliances au sein des mondes agricoles entre agriculteurs ayant des rapports différenciés à l'environnement. Mais le développement de pratiques vertueuses similaires ne va pas nécessairement de pair comme le montre le cas d'Energ'Haie avec une convergence des façons de voir ces pratiques et leur signification climatique. Elle peut aussi accompagner un approfondissement de la différenciation des rapports à l'environnement parmi les agriculteurs, qui, s'ils sont bien alliés au sein du dispositif, sont loin de parler à l'unisson !

4.2. La reformulation du sens des dispositifs fondée sur une faible connaissance des rapports des agriculteurs au climat

Quelles que soient les formes d'articulation du dispositif aux configurations sociales agricoles, quel que soit l'intérêt supposé des agriculteurs visés pour

les questions climatiques, les personnes chargées d'inviter les agriculteurs au sein des dispositifs agri-climatiques en reformulent le sens et les finalités. Ces pratiques de reformulation se comprennent au regard des conceptions portées par les conseillers. Ces derniers postulent d'une part que les agriculteurs se sentent peu concernés par le processus climatique, qu'ils en méconnaissent les rapports à l'agriculture et que d'autre part la rationalité instrumentale prévaut dans les mécanismes d'engagement des agriculteurs dans les dispositifs agri-environnementaux. Ces postulats et leurs conséquences pratiques méritent d'être discutés.

Peu de travaux portent sur les rapports des agriculteurs au processus de changement climatique. Cependant, Véronique Van Tilbeurgh (2013) a pu montrer en enquêtant auprès d'éleveurs laitiers de l'Ouest de la France que la conception qu'ils se font de leur métier intègre une capacité à moduler leurs choix techniques en fonction des aléas du climat. L'adaptation tactique de la gestion de l'exploitation aux évolutions du climat est une compétence que les agriculteurs considèrent comme importante, même si elle les préoccupe peu dans la mesure où peu d'agriculteurs accréditent la théorie du changement climatique. Les enquêtes que nous avons menées en 2013 auprès d'agriculteurs ligériens confirment leur forte méconnaissance du processus climatique qui se traduit par un scepticisme très fréquent⁵ à l'égard de la théorie du changement climatique (Thareau et al., 2014). En cela, le scepticisme des agriculteurs ne semble pas très différent de celui observé dans la population générale (Peretti-Watel et Hammer, 2006). Si une partie des agriculteurs envisage ainsi le changement climatique davantage comme une hypothèse que comme une certitude, ils peuvent tout de même se sentir concernés par un travail autour de l'enjeu climatique pour l'anticiper. Car la possibilité du changement climatique est bien perçue comme un risque qui peut prendre plusieurs dimensions. Risque technique dans la mesure où les systèmes d'exploitation mis en place pourraient ne plus être adaptés aux conditions climatiques à venir. Risque réglementaire également comme l'attestent les raisons qui amènent certains agriculteurs à se déplacer dans des réunions de travail ou d'information (pour mieux se préparer à l'évolution de la réglementation ou pour veiller à ce que des PCET ne se traduisent pas en contraintes supplémentaires). Risque ou opportunité identitaire enfin tant les diagnostics énergétiques et climatiques sont perçus comme des possibilités de bousculer une certaine hiérarchie sociale établie entre systèmes agricoles et fondée sur leurs performances environnementales (Thareau et al., 2014). Ces premiers travaux suggèrent que les agriculteurs sont plus concernés par la question climatique que ce qui semble communément admis par les commanditaires locaux. Cet intérêt se fonde alors sur une dimension centrale de l'identité professionnelle agricole contemporaine. L'agriculture est moins un secteur d'adaptation qu'un monde professionnel d'anticipation :

⁵ Ces deux recherches qualifient de sceptiques de l'ordre de 80 % des agriculteurs enquêtés.

les agriculteurs prennent des risques calculés pour, constamment, réduire les incertitudes liées à leurs métiers (Mormont, 1996). Enfin, plusieurs auteurs montrent l'existence de comportements altruistes d'agriculteurs à propos d'enjeux environnementaux qu'il s'agit de ne pas négliger (Candau et Ginelli, 2011 ; Gasmi et Grolleau, 2003).

Dans les processus analysés lors de cette recherche, si des diagnostics climatiques sont souvent mis en œuvre pour mieux qualifier l'impact de l'agriculture et des formes d'agriculture sur le climat (c'est le cas dans quatre des six dispositifs enquêtés), peu de moyens sont mobilisés pour mieux connaître les rapports des agriculteurs au climat. Cette connaissance sociologique est fondée dans la plupart des cas⁶ sur l'expérience des chargés de mission des organisations engagées dans le dispositif. En cela, les modalités de travail mises en œuvre se rapprochent de ce qui est communément observé pour d'autres dispositifs agri-environnementaux (Mormont, 1996 ; Pinton *et al.*, 2007).

Pourtant, les différents rapports des agriculteurs aux enjeux environnementaux et climatiques gagneraient à être valorisés dans les méthodes d'invitation et d'accompagnement des groupes d'agriculteurs, ce qui permettrait de limiter l'intensité de la reformulation. Car si la reformulation constitue d'abord une méthode d'intéressement efficace, elle est également une attitude maintenue dans le cadre de l'animation des dispositifs. Ainsi, la pluralité des significations des pratiques agri-environnementales (Candau et Ginelli, 2011) est certes un marqueur de la diversité des rapports à l'environnement des agriculteurs, mais elle est aussi le produit de pratiques d'accompagnement des dispositifs agri-environnementaux. Par la reformulation, les conseillers ou les agriculteurs à l'initiative des dispositifs la maintiennent et la renforcent.

Conclusion : la fin des dispositifs agri-environnementaux comme lieux d'apprentissages ?

Depuis la fin des années 2000, l'État adresse aux territoires l'injonction de réduire leur impact sur le climat. Les organisations professionnelles et les institutions locales se voient ainsi confier le rôle d'impulser une évolution des normes professionnelles qui intègre ce nouvel enjeu. Elles expérimentent différentes modalités de travail avec les mondes agricoles. Certains dispositifs consistent à impulser le travail de groupes d'agriculteurs convaincus de l'existence du changement climatique et de l'enjeu de l'atténuer ; ils permettent d'approfondir la connaissance du lien entre agriculture et climat et de préciser les techniques d'atténuation possibles. D'autres dispositifs

⁶ À l'occasion de notre programme de recherche, des enquêtes sociologiques ont permis à l'un des commanditaires locaux de préparer la phase d'intéressement à partir de connaissances sociologiques complémentaires.

permettent de diffuser des techniques vertueuses pour le climat auprès d'un public plus hétérogène d'agriculteurs, dans le cadre des groupes de travail habituels des agriculteurs.

Or nous observons dans tous les cas que, pour intéresser des agriculteurs, les personnes en charge de l'animation de ces dispositifs (qu'ils soient conseillers ou agriculteurs) reformulent le sens du dispositif. Cela consiste parfois simplement à adjoindre à l'objet initial du dispositif des arguments relatifs à des plus-values connexes des actions, ou autrement dit de parier que la rationalité instrumentale des agriculteurs est déterminante dans les mécanismes d'engagement dans les dispositifs agri-environnementaux. Il s'agit dans d'autres cas de dissimuler l'objet climatique du dispositif derrière d'autres significations possibles (développer un revenu complémentaire en vendant du bois par exemple). Ces déplacements de sens présentent deux risques majeurs au regard de l'enjeu d'atténuer le changement climatique. D'abord, cette introduction d'arguments de nature instrumentaux (ou utilitaristes) induit un certain tropisme des pistes d'atténuation du changement climatique vers des actions qui combinent de fait une pluralité d'intérêts et de plus-values individuelles. Cela peut amener à négliger certaines actions a priori plus coûteuses mais qui pourraient se révéler à terme plus efficaces en termes d'atténuation. Ensuite, la dissimulation de la signification climatique d'un dispositif induit de fait de centrer le travail sur le développement d'une technique vertueuse sans l'associer à un travail cognitif sur le lien entre agriculture et climat, sur le rôle des techniques dans l'atténuation. Ainsi ces dispositifs agri-climatiques manquent leur objectif premier : celui de «sensibiliser» à l'enjeu climatique, d'introduire le climat dans les processus cognitifs de transformation des normes professionnelles agricoles.

Ainsi, les dispositifs agri-climatiques semblent marquer une évolution importante par rapport aux précédents dispositifs agri-environnementaux. Les dispositifs relatifs à la qualité de l'eau, au paysage, à l'urbanisme ou encore à la biodiversité ont pu être des occasions d'instituer des scènes de dialogue, de mettre en place les conditions sociales d'apprentissages entre agriculteurs, habitants et scientifiques. Dans les dispositifs agri-climatiques émergents, on assiste soit à un travail limité à des groupes d'agriculteurs homogènes où l'élargissement des alliances au sein de la profession agricole n'est pas pensé ; soit à une reformulation des enjeux climatiques qui opère alors comme un rempart au processus d'enrôlement des agriculteurs. Le contexte de développement de ces dispositifs agri-climatiques explique pour partie les difficultés rencontrées par les commanditaires locaux pour accompagner de véritables apprentissages : les effets des pratiques agricoles sur le climat étaient marqués jusqu'à récemment par une forte incertitude scientifique ; les rapports des agriculteurs au processus de changement climatique sont méconnus ; et enfin, le contexte professionnel est devenu plus complexe avec l'approfondissement de la segmentation professionnelle à partir des rapports différenciés des agriculteurs à l'environnement.

Notre recherche nous amène alors à suggérer des inflexions dans ces dispositifs agri-climatiques autour de trois dimensions. Il s'agit d'abord de configurer les groupes de travail d'agriculteurs à partir d'une connaissance précisée des différents rapports des agriculteurs au climat ; il s'agit ensuite d'engager un travail cognitif de traduction de cet objet climatique ; et pour cela, il nous semble important d'inviter des porte-parole de l'enjeu d'atténuer le changement climatique à dialoguer avec les agriculteurs, et par là même, de rendre visible et audible ce processus méconnu au sein des mondes agricoles. Autrement dit, il s'agit de prendre acte des processus de requalification et d'invitation probablement utiles qui consistent à s'appuyer sur la pluralité de significations possibles des dispositifs pour intéresser les agriculteurs, pour ensuite traiter la question de la connaissance et du sens et s'engager dans un véritable processus d'apprentissages.

Hommage

Mathilde Fabry et Bertille Thareau souhaitent rendre hommage à Manon Gosset, co-auteure, décédée en 2014. Elle a conduit avec talent l'enquête de terrain et a contribué de manière déterminante à l'analyse sociologique à l'origine de cet article.

Bibliographie

- Ansaloni M. et Fouilleux E. (2006) Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes, *Économie rurale* 292, 3–17.
- Beuscart J.-S. et Peerbaye A. (2006) Histoires de dispositifs (introduction), *Terrains & travaux* 11, 3–15.
- Bodiguel L. (2013) *La future politique agricole commune : un facteur d'accélération pour mobiliser les agriculteurs dans la lutte contre le changement climatique*, Rapport AAP Région et Ademe Pays de la Loire 2011, Mobiliser les agriculteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre le Changement Climatique (MACC), 48 p.
- Callon M. (1986) Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc, *L'Année sociologique* 36, 169–208.
- Candau J. et Ginelli L. (2011) L'engagement des agriculteurs dans un service environnemental. L'exemple du paysage, *Revue française de sociologie* 52(4), 691–718.

- Candau J. et Ruault C. (2002) Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement. Différents modes de concertation pour définir les règles de gestion des marais, *Économie rurale* 270, 19–35.
- Candau J. et Ruault C. (2005) Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances, *Cahiers d'économie et sociologie rurales* 75, 6–28.
- Darré J.-P. (1996) *L'invention des pratiques dans l'agriculture*, Karthala, Paris, France, 194 p.
- Duran P. et Thoenig J.-C. (1996) L'État et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique* 46(4), 580–623.
- Gasmi N. et Grolleau G. (2003) Spécificités des innovations environnementales. Une application aux systèmes agro-alimentaires, *Innovations* 18(2), 73–89.
- Geels F.W. et Schot J. (2007) Typology of sociotechnical transition pathways, *Research policy* 36(3), 399–417.
- Germain P. (2013) *Droit et politiques publiques de réduction des gaz à effet de serre d'origine agricole. Analyse et propositions*, Rapport AAP Région et Ademe Pays de la Loire 2011, Mobiliser les agriculteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre le Changement Climatique (MACC), 82 p.
- Germain P., Le Guen R. et Thareau B. (2006) La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* 3, 373–392.
- Goulet F. (2010) Nature et ré-enchantement du monde, in: *Les mondes agricoles en politique*, Hervieu B. et al. (éds.), chapitre 1, Les presses de Science Po, Paris, France, 51–71.
- Goulet F. (2013) Mettre en récits et partager l'expérience. Éléments pour l'étude des savoirs dans des collectifs professionnels, *Revue d'anthropologie des connaissances* 7(2), 501–524.
- Guyomard H., Huyghe C., Peyraud J.L., Boiffin J., Coudurier B., Jeuland F. et Urruty N. (2013) Conception et évaluation de systèmes innovants en agriculture conventionnelle, in: *Vers des agricultures à hautes performances*, volume 2, rapport pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, INRA, Paris, France, 238 p.
- Laulhere J., Moille S. et Prud'homme E. (2009) *Construire et mettre en œuvre un Plan Climat-Energie Territorial, Guide méthodologique*, Ademe, Paris, France, 228 p.
- Le Guen R. et Ruault C. (1994) La double appartenance professionnelle des agriculteurs biologiques, in: *Pairs et experts en agriculture. Dialogues et production de connaissances pour l'action*, Darré J.-P. (ed.),

- TIP (Technologies/Idéologies/Pratiques), Université de Provence-Erès, 12(1), 49–87.
- Mormont M. (1996) Agriculture et environnement: pour une sociologie des dispositifs, *Economie rurale* 236, 28–36.
- Pellerin S. et Bamière L. et al. (2013) *Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre? Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques*, Synthèse du rapport d'étude INRA pour le compte de l'ADEME, MAAP et MEDDE, Paris, France, 94 p.
- Peretti-Watel P. et Hammer B. (2006) Les représentations profanes de l'effet de serre, *Nature Sciences Sociétés* 14(4), 353–364.
- Pinton F., Alphandéry P., Billaud J.-P., Deverre C., Fortier A. et Géniaux G. (2007) *La construction du réseau Natura 2000 en France*, La Documentation Française, Paris, France, 249 p.
- Rémy J. (2008) La diversité croissante des métiers et des cultures professionnelles, *Pour* 196-197, 80–84.
- Thareau B. et Fabry M. (2013) Actions foncières au nom de l'environnement : des élus locaux interviennent dans l'évolution de l'agriculture, in: *Terres agricoles périurbaines : une gouvernance foncière en construction*, Bertrand N. (ed.), Quae, Versailles, France, 135–154.
- Thareau B., Fabry M. et Robin A. (2014) Lutter contre le changement climatique ou pour son identité professionnelle ?, *Vertigo - La revue en sciences de l'environnement* 14, 3.
- Van Tilburgh V., Vertes F., Léon A.-S., Aussems E. et Thenail C. (2013) Adaptation stratégique ou tactique dans les élevages laitiers, in: *Changement climatique dans l'Ouest. Évaluation, impacts, perceptions*, Merot P. et al. (éds.), PUR, Rennes, France, 309–324.